

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Envoyé en préfecture le 20/12/2016
Reçu en préfecture le 20/12/2016
Affiché le 
ID : 033-253306310-20161220-2016_004_68-DE

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 10
Nbre de suffrages exprimés : 10

Votes : Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille seize, le vingt décembre

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, en la salle du Conseil Municipal de Saint André de Cubzac

Date de convocation : 08 décembre 2016

Etaient Présents : Mmes GOT - GUILLEN –MONSEIGNE-PIASECKI MM. FEDIEU – FERCHAUD – GIRARD - LORIAUD – PLISSON- QUESSON

Délibération N°2016-004-68: Mise en œuvre du programme de médiation 2017 du phare de Cordouan

Vu le CGCT ;

Vu l'Autorisation d'Occupation Temporaire du site de Cordouan ;

Considérant l'intérêt de développer des projets de médiation dans la perspective de l'inscription du phare à l'UNESCO ;

Après discussion et à l'unanimité, le Comité Syndical décide:

Article 1. d'autoriser Madame la Présidente à confier par voie de bons de commande à des prestataires spécialisés la réalisation de différents outils de médiation pour un montant maximum cumulé de 10 000 € TTC, les crédits nécessaires étant prélevés au budget annexe Cordouan 2017 ;

Article 2. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré au Saint André de Cubzac le 20 décembre 2016

La Présidente


Pascale GOT
Présidente du Comité Syndical Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde